



**DECISION N°146-2026-  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE  
GRANDIR EN MILIEU RURAL DANS LE CADRE DE LA RESIDENCE ACTION  
ARTISTIQUE ET CULTURELLE « PETITES MAINS GRANDS DESSINS »**

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est) ;

**Vu** la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président ;

**Vu** la délibération n°2023.006.31.05 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 31 mai 2023 portant approbation de la Convention territoriale de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie 2023-2026 ;

**Vu** la décision n°145-2024 du Président de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2024 portant approbation de la Convention de partenariat et de financement dans le cadre de l'appel à projet programmation culturelle avec le Conseil Départemental ;

**Considérant** l'Appel à projets Grandir en Milieu Rural porté par la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) Ardèche-Drôme-Loire, offrant aux intercommunalités la possibilité de candidater pour bénéficier d'une aide financière sur la politique enfance jeunesse ;

**Considérant** que l'objectif de cet appel à projets s'inscrit pleinement dans les orientations culturelles de la CC Forez-Est, dans sa démarche « d'aller vers » et dans les orientations de la Convention Territoriale Globale de la CC Forez-Est (sur ses axes « Connaissance du territoire et des publics », « Cadre de vie » et « Accès aux droits / Aller vers ») ;

**Considérant** le projet sur la période de septembre 2026 à juillet 2027 « Petites mains, Grands Dessins » avec l'auteure illustratrice Lucie Albon mené en partenariat avec le réseau des médiathèques et des bibliothèques du territoire.

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

De candidater à l'appel projet « Grandir en Milieu Rural » à hauteur de 5 700 € auprès de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) Ardèche-Drôme-Loire pour le projet « Petites Mains, Grands Dessins ».

**ARTICLE 2**

De dire que les crédits nécessaires à la réalisation du projet sont prévus au budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260423-1462026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

### ARTICLE 3

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents afférents à l'affaire.

### ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),  
Le 23/04/2026

**Le Président,**  
Pierre VERICEL

Communauté de Communes  
de Forez-Est  
6 Place Paul Larue BP13  
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260423-1462026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026